

**BELLEVILLE SUR LOIRE**  
**LE FLASH**

*Focus restaurant scolaire*



# Préambule



## **Le mot du Maire**

*Bruno VAN DER PUTTEN*



Chères Bellevilloises, Chers Bellevillois,

Bien que la pandémie soit toujours présente, nous souhaitons continuer à mettre en œuvre le programme pour lequel vous nous avez élu et vous donner de bonnes nouvelles de notre vie locale.

Ainsi lors de la réunion du conseil municipal du 16 septembre (avec 12 voix pour et 3 abstentions), nous avons délibéré sur la gratuité des repas servis au restaurant scolaire pour les élèves de maternelle et de primaire, uniquement pour les enfants domiciliés sur la commune, fréquentant le Regroupement Pédagogique Intercommunal Belleville/Santranges et ceci pendant la pause méridienne sur les périodes scolaires.

Ensuite une nouveauté vous attend dans le flash. Afin de vous tenir informé, vous y trouverez dorénavant les comptes rendus des conseils de notre communauté de communes Pays fort – Sancerrois - Val de Loire ainsi que des informations prises par les membres du Centre Communal d'Action Sociale.



Bien à vous,

Votre Maire, Bruno VAN DER PUTTEN

A handwritten signature in white ink, appearing to be 'Zdp', written in a cursive style.

# Sommaire

## **P 4-7**

**Compte rendu conseil municipal**  
du 16 Septembre 2020

## **P 8**

**Informations du CCAS**  
du 10 Septembre 2020

## **P 9-13**

**Compte rendu conseil communautaire**  
du 30 Juillet 2020

## **P 14-19**

**Informations pratiques**  
Coordonnées et informations de vos services

## **P 20-21**

**Actualités**  
Focus restaurant scolaire  
Centre Aquatique des Presles

## **P 22**

**Retour sur...**  
La brocante du 20 Septembre

## **P 23**

**Sport**  
Belleville Badminton Club  
Terrain de Tennis / FCVS

## **P 24-31**

**Jeunesse**  
Programme ALSH Octobre 2020  
informations et activités

## **P 32-33**

**Culture / Artistique**  
Cinéma rural  
et autres

## **P 34-35**

**Sorties**  
Idées sorties

# Compte rendu du conseil municipal

16 Septembre 2020

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. le Maire B. VAN DER PUTTEN, a examiné les points suivants inscrits à l'ordre du jour ;

En préambule et suite à la demande d'une élue lors d'un précédent conseil, exposé de N. Marchand responsable du service Éducation - Enfance - Loisirs pour présentation du mode de calcul des tarifs des séjours, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, des quotients familiaux, et modalités de mise en œuvre.

## DÉCISIONS DU MAIRE

Informations des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

### **Décision n° 2020/06 : ÉTUDE DE PROGRAMMATION POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ARCHITECTURAL DE LA COMMUNE**

Décision de confier une mission à l'agence BHPR d'Orléans, pour la réalisation d'une étude du territoire de la commune et une analyse des paysages et architectures visant à « penser » l'avenir de la commune avec une attention forte sur la cohérence des aménagements paysagers et architecturaux à venir. Cette mission vise à proposer une articulation des paysages culturels de la commune qui comprennent autant les parties agricoles, naturelles, industrielles qu'urbaines afin de faire ressortir les éléments clés à renforcer et à construire. L'objectif étant de donner corps aux futurs projets d'aménagements de la commune allant de la cohérence des mobilités (piéton, vélo, véhicule de toute nature) à la régénération des paysages. Vu la proposition en date du 17 juillet 2020, décision de signer ladite proposition pour un montant de 20.000 € HT.

### **Décision n° 2020/07 : ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA COMMUNE**

En raison de la vétusté du bâtiment accueillant le restaurant scolaire et suite au passage de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes (DDCSPP) qui a mis en demeure la commune de réaliser des actions de corrections tant au niveau du bâtiment, qui n'est plus aux normes, qu'au niveau des équipements, vu la nécessité de s'adjoindre les compétences d'un assistant à maîtrise d'ou-

vrage afin de réaliser un diagnostic de l'existant et la rédaction d'un programme de travaux, décision de retenir la société RC Consulting située à PARIS, 38 rue de Mathurins pour cette mission d'AMO, pour un montant de 10.080 € HT.

## DÉLÉGATION AU MAIRE

- Délégation de pouvoir consentie au Maire par le conseil municipal, d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, selon l'alinéa 15 de l'art. L 2122-22 du CGCT.

## FRAIS DE DÉPLACEMENT

- Prise en charge des frais de transport et de séjour occasionnés par les déplacements des élus, hors du territoire de la commune, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune.

## PERSONNEL COMMUNAL

- Réévaluation de la rémunération de l'emploi non permanent d'adjoint technique de restauration scolaire créée en juillet dernier, compte tenu des fonctions et de l'expérience de l'agent contractuel.

- Création d'un poste permanent d'adjoint technique de restauration scolaire à temps complet, à compter du 1er novembre 2020, nécessaire au bon fonctionnement du service plutôt que de faire appel à des emplois contractuels.

- Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet à 17.50/35ème, à compter du 1er novembre 2020, qui permettra de pérenniser l'ouverture de l'agence postale communale.

- Création d'un emploi non permanent d'ad-joint d'animation, à temps non complet à 20.25/35ème, du 1er octobre 2020 au 06 juillet 2021, compte tenu des contraintes sanitaires actuelles et du respect du taux d'encadrement imposé par la réglementation au vu du nombre d'enfants inscrits.

- Révision de la rémunération des deux ap-prentis en contrat d'apprentissage, pour un bac pro « aménagements paysagers » et une licence gestion des Ressources Humaines, selon les nouvelles dispositions en matière de formation professionnelle.

- Acceptation d'une rupture conventionnelle au 31/12/2020 à la demande d'un agent titulaire, approbation du montant de l'indemnité spéci-fique qui lui sera versée, et autorisation au Maire à signer la convention correspondante.

- Composition du comité de pilotage dans le cadre de l'étude de diagnostic et évaluation des risques psycho-sociaux concernant les agents de la commune sachant que suite à l'avis fa-vorable du conseil municipal du 17 décembre 2019, une étude de diagnostic et évaluation des risques psychosociaux concernant les agents de la commune de Belleville sur Loire a démar-rée en janvier 2020. Le centre de gestion du Cher et la psychologue du travail, ont été dési-gnés pour mener cette action. Pour cela, un co-mité de pilotage a été constitué et s'est réuni une première fois le 09 janvier 2020. Contenu de l'étude : présentation de l'étude à l'ensem-ble des agents, diffusion d'un questionnaire à l'en-semble des agents pour l'analyse des facteurs de risques psychosociaux dans leur quotidien professionnel, entretiens collectifs et/ou indivi-duels. Dernière phase à réaliser (à partir d'oc-tobre 2020) : observations des postes de travail, formation sur l'outil d'évaluation des RPS.

## **RESTAURATION SCOLAIRE**

- Mise en place, par 12 voix pour, 3 abstentions, de la gratuité des repas des élèves maternelle et primaire, uniquement pour les enfants do-miciliés sur la commune, fréquentant le RPI Belleville-Santranges pendant la pause méri-dienne sur les périodes scolaires, et ce, à partir du 1er octobre 2020,

## **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT**

- Fixation des tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à la semaine, repas compris, du-rant les vacances scolaires du 19 au 30 octobre





prochain, pour les enfants scolarisés en primaire et maternelle.

### **SUBVENTION**

- Attribution, par 13 voix pour, 2 contre, d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € au Belleville Rugby Club.

### **URBANISME**

- Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur deux propriétés cadastrées AC 122 et ZE 493.

- Accord de principe pour acquisition foncière de deux parcelles agricoles situées aux Carrés, en vue de déplacer le stockage des déchets verts.

### **FOND DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT**

- Reconduction des contributions au Fonds de Solidarité Logement versées au conseil départemental du Cher :

Logement : 906 €

Eau : 100 €

Energie : 293 €

### **SYNDICAT D'ÉNERGIE DU CHER**

- Approbation du plan de financement prévisionnel du SYNDICAT D'ÉNERGIE DU CHER pour des travaux d'éclairage public rue François Durand, camping des Germaines, rue de Beaumont, et installation de prises guirlandes dans diverses rues.

### **SYNDICAT MIXTE de COLLECTE et de TRAITEMENT des RÉSIDUS MÉNAGERS**

- Modification de la délibération 2020/030 portant sur la désignation d'un délégué titulaire (D. Boussard), et un suppléant au SMICTREM, alors que les statuts de ce syndicat prévoient un seul titulaire.

### **L'assemblée est informée :**

- De la réouverture restreinte du centre aquatique. Uniquement bassin d'initiation et bassin sportif, à partir du 21 septembre, uniquement sur réservation.

- De la distribution de 5 masques tissu aux collégiens et lycéens prise en charge par la commune.

- De la mise en place d'un dispositif visant à avertir la population des décès dans notre village ceci en accord avec les familles concernées.

- De l'annulation du repas annuel des cheveux blancs (décisions évoquées en réunion de CCAS).

- D'une proposition de partenariat avec la Gendarmerie du Cher pour le financement de deux motos électriques avec convention de mise à disposition ; ceci permettra d'établir un contact durable et nécessaire avec le terrain (chemins, berges, coteaux, lieux isolés et éloignés du bourg) pour pouvoir intervenir préventivement et en cas d'infraction de façon plus rapide avec des véhicules silencieux et adaptés au terrain. Une estimation a été fournie : 15 000 € HT environ ; l'assemblée, après échange de vues a donné, par 13 voix pour, deux abstentions, un accord de principe sous réserve d'avoir plus de précisions sur leur mode d'intervention.

## Conseil municipal

**La prochaine réunion du conseil municipal  
se déroulera le Mardi 13 Octobre 2020  
à 20h à la salle des fêtes.**

# Informations du CCAS

10 Septembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix septembre à dix-neuf heures,  
Le Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des mariages, sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN.

**Etaient présents :** Mesdames, BEGUE, PARAT, DAGUENEAU, BRUNOT, GOSSET,  
VAN DER PUTTEN, EVEN, POULAIN, DOISNE,

Messieurs MAURO, COYEAUD,

**Absents excusés :** Madame LEVEQUE

**Date de convocation :** 02 septembre 2020

Mme LEVEQUE a donné pouvoir à Héléna PARAT

## L'ASSEMBLÉE DÉCIDE

• Qu'à la vue de la crise sanitaire, le repas offert aux aînés est annulé. Il sera remplacé par un bon de 50 € pour un repas à la brasserie le DIAPASON ou à la brasserie la TAVERNE ou au restaurant TERRE DE LOIRE, ou par un bon d'achat de 50 € au magasin UTILE,

• De renouveler le colis des aînés, les marchandises seront achetées chez les commerçants de Belleville sur Loire,

• D'accepter la demande d'aide financière de 200 € pour l'achat d'un ordinateur.

• D'accorder une aide suite à la sollicitation de l'assistante sociale, Mme Delphine FOUCHER, pour le règlement de frais d'obsèques. L'assemblée après étude du dossier, décide à l'unanimité, d'accorder cette aide. Elle sera versée par mandat administratif directement sur le compte des Pompes Funèbres.

• Expose la situation d'un habitant de Belleville, suite à un courrier de son voisin. Celui-ci nous informe sur son état de santé et les conditions dans lesquelles il vit (logement insalubre, pas de toilettes aux normes, pas d'eau chaude...). Un plan de financement pour la prise en charge de différents travaux est en cour. Le Centre Communal est sollicité pour une aide. Après avoir étudié la situation, l'assemblée décide de lui accorder cette aide.

• Informe : En août dernier, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont distribué des masques chirurgicaux à tous les bénéficiaires du CCAS âgés de 70 ans et plus ainsi qu'à toutes les personnes sensibles de la commune. L'assemblée décide de reconduire cette opération en septembre.

Questions et Infos diverses

Evoque la possibilité, en cas de décès d'un ou d'une administrée, d'une distribution d'avis du décès, dans les boîtes aux lettres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure trente minutes.



# Compte rendu du conseil communautaire

30 Juillet 2020 à la salle des fêtes de Léré

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité :

- vote des délégués du Syrsa
- report de la désignation des socioprofessionnels pour l'EPIC en septembre
- création de poste d'un coordinateur action sociale

Les procès-verbaux des conseils communautaires du 15 juillet et 23 juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité.

## I- Affaires financières

### I-1) Affectation des résultats 2019

#### Budget principal

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Clôture 2018	Clôture 2019
Investissement	481 763,24	433 523,87	-48 239,37	-38 467,12	-86 706,49
Fonctionnement	4 890 742,25	5 507 352,23	616 609,98	1 125 477,83	1 524 365,09

#### Affectation résultat

Excédent fonctionnement 2018	1 294 367,61
Solde RAR 2018	-45 255,60
Besoin financement 2018	83 722,72
Montant 1068 2018	217 722,72
Excédent fonctionnement 2018	1 125 477,83
Excédent 2019	616 609,98
Excédent cumulé 2019	1 524 365,09
Déficit investissement	-86 706,49
RAR	-223 934,29
Besoin financement 2019	-360 640,78
Calcul 1068	-360 640,78
Report excédent fonctionnement 002	1 163 724,31
1068	360 640,78

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité

## Budget annexe SPANC

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Clôture 2018	Clôture 2019
Investissement	2 736	779,20	-1 956,80	4 216,48	2 259,68
Fonctionnement	89 073,33	96 309,87	7 236,54	1 247,56	8 484,10

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'affectation de résultats suivante :

Report d'excédent de fonctionnement cumulé (002) :	8 484,10 €
Affectation à l'article 1068 :	0
Excédent d'investissement reporté (001)	2 259,68 €

## I-2) Vote du budget 2020 de l'EPIC (Office de Tourisme)

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	502 839 €	
Recettes	502 839 €	

Le conseil communautaire approuve le budget 2020 à 49 voix et 1 abstention (Mme MACHECOURT).

## I-3) Vote du budget du CIAS 2020

Le conseil communautaire approuve le budget à l'unanimité.

**I-4) Répartition 2020 des subventions versées aux organismes privés****Action sociale :**

Associations	Montant 2020	Montant 2019
Crèche Troypoms	60 000 €	60 000 €
Crèche BerryBambelle	56 000 €	55 000 €
Crèche Jeux & Merveilles	90 000 €	90 000 €
Am Stram Ram-relais assistant maternel itinérant	16 221 €	15 800 €
La Passerelle Berrichonne - épicerie sociale	6 000 €	6 000 €
CIAS	70 000 €	70 000 €
Maison des jeunes (Boulleret)	40 000 €	35 000 €
Relais des Kangous	9 075 €	5 940 €
Kangouroule	26 500 €	26 000 €
<b>Total</b>	<b>373 796 €</b>	<b>331 800 €</b>

**Tourisme :**

Associations	Montant 2020	Montant 2019
Office de tourisme du Grand Sancerrois	350 000 €	220 250 €
VTT FFC	19 000 €	12 000 €
Association des géologues (subvention exceptionnelle)		10 000 €
<b>Total</b>	<b>369 000 €</b>	<b>242 250 €</b>

**Culture :**

Associations	Montant 2020	Montant 2019
Associations saison culturelle	24 000 €	24 000 €

**Autres :**

Associations	Montant 2020	Montant 2019
Comité de défense du Pays Fort	1 700 €	3 300€
Comité des fêtes de Léré (Comice)	5 000 €	

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la répartition des subventions comme indiqué ci-dessus.

**I-5) Loyer de la Maison de santé durant la période COVID**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'exonération de loyer pour une période de trois.

**I-6) Vote de la répartition libre du FPIC pour l'exercice 2020**

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la répartition libre du FPIC pour l'exercice 2020.

	2020					
Communes	Prélèvement droit commun	Reversement droit commun	Solde droit commun	Prélèvement libre	Reversement libre	Solde proposition libre
BELLEVILLE SUR LOIRE	241 253,00	0,00	-241 253,00	-392 062,00	0,00	-392 062,00
Total communes	657 339,00	16 393,00	-640 946,00	-647 535,00	16 393,00	-631 142,00
CDC	200 897,00	4 393,00	-196 504,00	-210 701,00	4 393,00	-206 308,00
TOTAL	858 236,00	20 786,00	-837 450,00	-858 236,00	20 786,00	-837 450,00

Pour voir le détail concernant les autres communes :

[https://www.comcompsv.fr/comptes-rendus-de-conseils\\_fr.html](https://www.comcompsv.fr/comptes-rendus-de-conseils_fr.html)

**I-7) Indemnités des élus**

	Taux maximal	Montant maximal brut mensuel	Taux proposé	Montant brut proposé
Président	48,75 %	1 896.08 €	43,87%	1 706,28 €
Vice-président	20,63%	802.38 €	20,63%	802.38 €

MONTANT TOTAL ALLOUE : 8 125,32 €

(Indemnité du président + total des indemnités des vice-présidents ayant délégation)

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

**I-8) Vote du budget du service commun SPANC**

	Exploitation	Investissement
Dépenses	96 439,63 €	3 586,08 €
Recettes	96 439,63 €	3 586,08€

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité

### I-9) Vote du budget primitif 2020

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	6 487 404,08 €	4 151 342,78 €
Recettes	6 487 404,08 €	4 151 342,78 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité

## II- Institutions

### II-1) Création de la CAO (Commission d'Appel d'Offres)

Membres titulaires :

- Marie-France MARIX
- Christian DELESGUES
- Agnès RAIMBAULT
- André TEYSSANDIER
- Rémi PIERRE

Membres suppléants :

- Patrick LEGER
- Bernard BUFFET
- Emmanuel CHENE
- Patrick GODON
- Olivier EGEA

La liste remporte 48 voix et 1 vote nul

### II-2) Vote des représentants du SYRSA

Délégués titulaires

- Antoine FLEURIET
- Rémi PIERRE
- Michel BEDU
- Matthieu PIERLOT
- Christophe ARTUR

Délégués suppléants

- Jean-Michel GARNIER
- Jean-Luc BAILLY
- Gabrielle MATTELLINI
- Nelly FAURE
- Bertrand LEJUS

### II-3) Avis sur le projet de centrale photovoltaïque sur l'aérodrome à Cosne sur Loire

Le conseil communautaire approuve à 38 voix et 12 abstentions (M. ANDRE, M. FLEURIET, M. BILLAUT, M. PABIOT, M. DELESGUES (+ pouvoir), Mme RUELLE, Mme PERONNET, M. KATITSCH, M. GAUCHERON, Mme PAYE, Mme BIGNON

### II-4) Création d'un poste de coordinateur action sociale

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de la création d'un poste de coordinateur contractuel.

# Informations pratiques

## Mairie de Belleville sur Loire

Horaires :

Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00

et de 13h30 à 17h30

Samedi de 9h00 à 12h00

Place Prudent Chollet

Tél : 02 48 78 20 50

Fax : 02 48 78 20 55

[www.bellevillesurloire.fr](http://www.bellevillesurloire.fr)

[mairie@bellevillesurloire.fr](mailto:mairie@bellevillesurloire.fr)



## Services Sociaux

Reçoivent sur rendez-vous à la salle Louis Guillot, place de l'église à Belleville sur Loire

Maison des Solidarités

Rue Saint Martin

18300 Sancerre

Tél : 02 18 87 28 40

Fax : 02 48 54 40 70

## Protection Maternelle et Infantile

Suivi médical des enfants de 0 à 6 ans.

Le 3ème lundi du mois

## Assistante Sociale

Les jeudis matin ou vendredis matin.

## Référent Insertion emploi

Suivi au public bénéficiant du RSA.

Travaille en collaboration avec l'assistante sociale.

## Cabinet d'infirmières libérales

Permanences les mardis et les vendredis de 7 h 45 à 8 h 15.

2 place Jean Moulin

18240 BELLEVILLE SUR LOIRE

Vous pouvez joindre le cabinet principal au 02.48.72.50.29

## Médecins de garde

Pour connaître l'identité du médecin de garde durant les week-ends et jours fériés, **il vous faut composer le 15 (centre des médecins de garde)**. On jugera alors si votre appel nécessite une intervention urgente, dans le cas contraire vous reprendrez contact avec votre médecin traitant dès que possible.

## Société de chasse de Belleville sur Loire

La société de chasse nous informe que les battues aux chevreuils auront lieu les :

**10 et 24 octobre 2020**

**7 et 21 novembre 2020**

**5 et 19 décembre 2020**

Ainsi que tous les samedis de janvier et février 2021.

## Déchets verts Belleville

Horaires :

Lundi, mercredi : de 13h30 à 17h00

Samedi : de 10h à 12h

**Port du masque fortement conseillé.**

## Agence Postale de Belleville sur Loire

Place Prudent Chollet

02 48 72 60 00

Horaires :

**Lundi-mardi : 9h00 - 12h30 / 14h30 - 17h30**

**Mercredi : 9h30 - 12h30 / 14h30 - 17h00**

**Jedi : 9h15 - 12h30 / 14h30 - 17h30**

**Vendredi : 9h15 - 12h30 / 14h30 - 17h00**

**Samedi : 9h30 - 12h00**

**Une seule personne sera accueillie dans l'enceinte de l'APC.**

Dans votre Agence Postale est mis à votre disposition en libre-service **un ordinateur avec son imprimante**, pour accéder au Guide des services en ligne de La Poste.

Vous pouvez effectuer différentes opérations :

- Consulter vos comptes bancaires, effectuer des virements de compte à compte etc...
- Consulter différents Services Publics (Impôts, Caisse d'allocations familiales, Caisse Sécurité Sociale, payer une amende, accéder au Pôle Emploi, accéder aux actualités de la Mairie...).
- Recharger votre téléphone avec une carte SIM prépayée avec abonnement.
- Acquérir des timbres, des boîtes d'envoi pour vos colis, affranchir, enveloppes pré-affranchies, suivi de courrier, des lettres recommandées avec ou sans accusé de réception, changement d'adresse, envoi de colissimos pour la France et l'International, envoi Chronopost.
- Vous pouvez aussi acquérir des pièces en argent la collection STCHROUMPFS, la nouveauté de la monnaie de Paris en partenariat avec la Poste sur les 10 pièces, 5 d'entre elles sont colorisées (valeur de 11 et 13 euros).
- Déposer vos colis internet, les Colissimos, les Chronopost, les différents courriers. Pour tout règlement, la carte bancaire est acceptée, chèques, espèces.

Pour toute opération, **un justificatif d'identité est obligatoire.**

Les clients de La Poste peuvent effectuer des retraits d'espèces sur leurs comptes de la même manière que dans les distributeurs automatiques.

**Dans l'agence postale, le port du masque est obligatoire.** Merci de votre compréhension.

## Déchèterie Assigny

Horaires d'été

Lundi, mercredi, samedi : 08-12h / 13h30-18h30

Horaires d'hiver à partir du 1<sup>er</sup> octobre

Lundi, mercredi, samedi : 08-12h / 14h00-17h00

**Port du masque fortement conseillé.**



# Informations pratiques

## Pôle Emploi services

Place Prudent Chollet.  
emploi@bellevillesurloire.fr  
02 48 72 58 65

Horaires :

**Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi : 14h-16h**

**Sur rendez-vous, une seule personne sera accueillie dans l'enceinte du relais emploi.**

Nous vous garantissons :

Un accompagnement de qualité  
Une prise en charge adaptée

Une disponibilité et écoute

Un suivi personnalisé

Une aide pour vos CV et lettres de motivations

Une mise en ligne de vos CV

Une aide pour d'autres dossiers

Le Point Emploi Services est en lien avec Pôle Emploi d'Aubigny

**Vous pouvez consulter notre page Facebook Point Emploi services Belleville**

Venez découvrir cette page. Elle vous permettra de voir les actualisations en partenariat avec Pôle emploi. Celle-ci vous informe sur les forums de recrutements, les différentes formations à venir avec différents organismes.

Nos objectifs :

Vous orienter pour les offres d'emplois disponibles sur Pôle Emploi

Orienter votre situation

Vous proposer des formations

Vous faire découvrir comment votre espace personnel de demandeur d'emploi fonctionne

Vous pouvez également postuler via les offres publiées sur cette page.

Si vous êtes intéressés le Point Emploi services de Belleville vous accueillera pour vous aider dans différentes démarches. N'hésitez pas à venir et à partager la page.



## Réglementation des bruits de voisinage

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

**Possibilité de consulter l'arrêté dans son intégralité en mairie et sur le site internet.**



## ADMR-SSIAD

L'Association ADMR-SSIAD Léré / Vailly dont les bureaux sont situés à Sury Près Léré 6 Rue de la Mairie gère deux services : un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour les deux cantons et un service de portage de repas pour l'ancien canton de Léré.

Les bureaux sont ouverts de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi sauf le mercredi où seule une permanence téléphonique est assurée de 9h00 à 12h00. Le SSIAD intervient sur prescription médicale pour la toilette, l'habillage, le lever, les changes... des personnes âgées de plus de 60 ans.

Les aides-soignants, tous diplômés travaillent sous la responsabilité des infirmières coordinatrices, avec les auxiliaires de vie des associations du secteur, les infirmier(e)s libéral(e)s afin que les personnes puissent rester le plus longtemps possible à leur domicile en toute sécurité. Le service a un nombre de places restreint, il est important de s'inscrire sur liste d'attente.

Le portage de repas assure une livraison des repas, 4 fois/semaine, dans un véhicule adapté. Le répartiteur se charge chaque semaine de faire choisir le menu parmi de nombreux choix pour chaque plat. La personne choisit le nombre de repas qui lui convient.

**Pour les deux services, vous pouvez nous joindre par téléphone au 02.48.72.34.08 ou par mail [admr.ssiad.boulleret@orange.fr](mailto:admr.ssiad.boulleret@orange.fr) le secrétariat dispatchera les demandes aux personnes référentes.**

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

La Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois élabore son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Réalisé à l'échelle de la Communauté de Communes, le PLUi est un document de planification qui analyse le fonctionnement du territoire, identifie ses enjeux pour construire un projet d'aménagement et de développement à l'horizon des 10-15 prochaines années. Ce projet se traduira notamment au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol qui s'appliquent lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, de construire, déclarations préalables ... ). Ce document d'urbanisme unique remplacera les documents d'urbanisme actuellement en vigueur dans les communes.

Pour en savoir plus sur la démarche d'élaboration du PLUi, consulter les différents documents, et vous exprimer à ce sujet, vous pouvez consulter le site internet de la Communauté de Communes, ainsi que la FAQ mise à disposition :

**[https://www.comcompsv.fr/plui\\_fr.html](https://www.comcompsv.fr/plui_fr.html)**

**Vous pouvez également consulter les différents documents et noter vos observations directement en mairie.**

Disponible ici

À demander au secrétariat

**Le registre de concertation du**  
**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**  
**de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire**

Vous aurez accès aux différents documents relatifs au PLUi et pourrez y inscrire vos observations générales sur le territoire ou vos demandes, remarques et interrogations concernant ce futur document d'urbanisme.

**Documents également disponibles sur le site de la Communauté de Communes :**

[www.comcompsv.fr](http://www.comcompsv.fr)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Informations pratiques

## Transport Rémi



### **Vous habitez BELLEVILLE SUR LOIRE,** *le réseau Rémi 18 vous permet*

**D'utiliser les services Rémi + à la Demande après réservation au 0800.10.18.18 la veille de votre trajet avant 17h00)**

#### **1. les services de proximité pour vous rendre à Cosne-Cours-sur-Loire**

- Le mardi après-midi de 15h15 à 17h45
  - Prise en charge à votre domicile (horaire défini selon les réservations)
  - Dépose et reprise en charge à Cosne-Cours-sur-Loire (place du Colonel Thuriot, Pôle Santé, Monté-Cassino ou Gare SNCF)
- Le mercredi matin de 9h50 à 11h40
  - Prise en charge à votre domicile (horaire défini selon les réservations)
  - Dépose et reprise en charge à Cosne-Cours-sur-Loire (place du Colonel Thuriot, Pôle Santé, Monté-Cassino ou Gare SNCF)
- Le samedi après-midi de 15h05 à 17h30
  - Prise en charge à votre domicile (horaire défini selon les réservations)
  - Dépose et reprise en charge à Cosne-Cours-sur-Loire (place du Colonel Thuriot, Pôle Santé, Monté-Cassino ou Gare SNCF)

#### **2. les services de rabattement sur St Satur pour prendre la ligne 110 vers Bourges**

- Aller du lundi au samedi toute l'année y compris période de vacances scolaires :
  - Prise en charge à votre domicile et dépose St Satur Place de la République
  - Départ de St Satur Place de la République à 7h40 ou 13h00
  - Arrivée à Bourges gare routière à 9h00 et 14h20
- Retour du lundi au samedi toute l'année y compris période de vacances scolaires :
  - Départ Bourges gare routière à 17h30
  - Dépose à St Satur place de la République à 18h57
  - Correspondance avec Navette pour vous ramener vers votre domicile

#### **3. les services de rabattement sur la gare de Cosne pour prendre TER vers Paris**

- Aller du lundi au vendredi toute l'année y compris période de vacances scolaires :
  - Prise en charge à votre domicile (horaire défini selon les réservations)
  - Dépose Cosne-Cours-sur-Loire gare SNCF à 7h55
  - Correspondance avec le train vers Paris à 8h03 (arrivée Paris Bercy à 9h54)
- Retour du lundi au vendredi toute l'année y compris période de vacances scolaires :
  - Départ de Paris Bercy à 17h02 et arrivée à Cosne à 18h56
  - Prise en charge par la Navette à 19h15
  - Dépose à votre domicile (horaire défini selon les réservations)

**Info tarifs :** gamme tarifaire régionale applicable depuis le 05 mai 2019

- Ticket unitaire : 3,00 €
- Carte de 10 voyages : 21,00 €
- Abonnement mensuel Zen Car : 50 € / mois (voyages illimité)

Possibilité de réduction sur présentation d'une carte Rémi Liberté (Jeunes ou Senior)

**Plus d'information sur [www.remi-centrevalde Loire.fr](http://www.remi-centrevalde Loire.fr)**

# Horaires Ligne 110 - A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020

## Cosne-Cours-sur-Loire – Sancerre – Bourges

Numéro de la course	110G/I	110H	110J	110A	110B
Jours de circulation en période scolaire	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJVS	LMMeJVS
Jours de circulation en période de vacances scolaires + été				LMMeJVS	LMMeJVS
<i>Aucun car Rémi desservant le département du Cher ne circule les dimanches et/ou jours Fériés (sauf lignes V, 431, 436 et 437)</i>					
<b>COSNE COURS SUR LOIRE - SNCF (sur réservation)</b>				7:20	12:40
<b>SAINT SATUR - Fontenay</b>	6:00				
SAINT SATUR - Place de la République	6:05			7:40	13:00
MENETREOL SOUS SANCERRE - Bourg	6:10			7:43	13:03
SANCERRE - rue Nationale (Les Remparts)				7:49	13:09
SANCERRE - Avenue de Verdun	6:16			7:51	13:11
BUE - L'Esterville	6:22			7:57	13:17
VEAUGUES - Place	6:33				
MONTIGNY - Eglise	6:41				
SAINT CEOLS - Eglise	6:46			8:12	13:32
<b>AZY - Haut Fouillet - sur réservation</b>		6:20			
ETRECHY - Le Nuainté		6:25			
ETRECHY - Ecole		6:30			
AZY - Eglise		6:33			
RIANS - Jacques Cœur		6:45			
RIANS - Les Granges		6:50			
LES AIX D'ANGILLON - Route de Sancerre	6:51				
LES AIX D'ANGILLON - Centre Culturel	6:56			8:21	13:39
LES AIX D'ANGILLON - Place des Ormes	7:00				
<b>SAINTE SOLANGE - Les Choux Verts</b>			6:50		
SAINTE SOLANGE - Moulin Neuf			6:52		
SAINTE SOLANGE - Mairie			6:55		
SAINTE SOLANGE - Les Forges			6:58		
SAINT GERMAIN DU PUY - Lamartine				8:35	13:54
BOURGES - Hôpital				8:39	13:58
BOURGES - Pignoux				8:41	14:03
BOURGES - Condé Europe				8:45	14:07
BOURGES - Juranville				8:49	14:12
BOURGES - SNCF Quai C	7:20	7:16	7:12	8:54	14:14
<b>BOURGES - Gare Routière</b>	7:25	7:26	7:22	9:00	14:20

les correspondances avec le réseau Agglobus sont facilitées en gare SNCF de Bourges

LMMeJV : circule du lundi au vendredi (sauf jours fériés)  
LMMeJVS : circule du lundi au samedi (sauf jours fériés)

Horaire en Bleu = point Navette Relais  
Horaires desservis sur réservation au 0 800 10

## Bourges – Sancerre – Cosne-Cours-sur-Loire

Numéro de la course	110L	110M	110D/K	110C	110E	110N	110O	110F	110P
Jours de circulation en période scolaire	Me	Me	Me	LMJVS	LMMeJVS	LMJV	LMJV	LMJV	Me
Jours de circulation en période de vacances scolaires + été				LMJVS	LMMeJVS				LMMeJV
N° de Quai en Gare Routière de Bourges	8	6	4	4	4	8	6	4	4
<i>Aucun car Rémi desservant le département du Cher ne circule les dimanches et/ou jours Fériés (sauf lignes V, 431, 436 et 437)</i>									
BOURGES - SNCF Quai C			12:25	12:25	17:30				
<b>BOURGES - Gare Routière</b>	12:26	12:26	12:35	12:35	17:40	18:26	18:26	18:26	18:26
BOURGES - Juranville			-	-	-			18:33	18:33
BOURGES - SNCF Quai D	12:36	12:36	-	-	-	18:36	18:36	18:36	18:36
BOURGES - Condé Europe			12:41	12:41	17:46				
BOURGES - Pignoux			12:45	12:45	17:50				
BOURGES - Hôpital			12:47	12:47	17:52				
SAINT GERMAIN DU PUY - Lamartine			12:52	12:52	17:57				
SAINTE SOLANGE - Les Forges	12:50					18:50			
SAINT SOLANGE - Mairie	12:53					18:53			
SAINTE SOLANGE - Moulin Neuf	12:55					18:55			
<b>SAINTE SOLANGE - Les Choux Verts</b>	13:00					19:00			
LES AIX D'ANGILLON - Place des Ormes			13:00				19:00		19:00
LES AIX D'ANGILLON - Centre Culturel			13:04	13:04	18:15			19:02	19:02
LES AIX D'ANGILLON - Route de Sancerre			13:06					19:05	19:05
RIANS - Les Granges		13:01					19:01		
RIANS - Jacques Cœur		13:06					19:06		
AZY - Eglise		13:17					19:18		
ETRECHY - Ecole		13:21					19:21		
ETRECHY - Le Nuainté		13:26					19:26		
<b>AZY - Haut Fouillet - sur réservation</b>		13:32					19:32		
SAINT CEOLS - Eglise			13:11	13:15	18:22			19:11	19:11
MONTIGNY - Ecole			13:20					19:17	
VEAUGUES - Place			13:25					19:25	
BUE - L'Esterville			13:35	13:29	18:37			19:34	19:23
SANCERRE - Avenue de Verdun			13:40	13:33	18:46			19:40	19:31
SANCERRE - rue Nationale (Les Remparts)			13:40	13:35	18:50				
SAINT SATUR - Fontenay			13:44					19:43	19:34
SAINT SATUR - Place de la République			13:46	13:45	18:57			19:46	19:37
MENETREOL SOUS SANCERRE - Bourg			13:50					19:50	
<b>COSNE COURS SUR LOIRE - SNCF (sur réservation)</b>			14:10	14:05	19:15			20:10	19:57

les correspondances avec le réseau Agglobus sont facilitées en gare SNCF de Bourges

Horaire en Bleu = point Navette Relais  
Horaires desservis sur réservation au 0 800 101 818  
LMMeJV : circule du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Me : circule le mercredi (sauf jours fériés)  
LMJV : circule les lundis, mardis, jeudis et vendredis (sauf jours fériés)

LMMeJVS : circule du lundi au samedi (sauf jours fériés)  
LMJVS : circule les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis (sauf jours fériés)

0 800 101 818

Service & appel gratuits

LA RÉGION ORGANISE VOS DÉPLACEMENTS  
EN CENTRE-VAL DE LOIRE

EUROP VOYAGES 18

10-12 place de Juranville 18000 BOURGES  
Tél : 05 87 19 31 41  
europvoyages18@e-gbm.com

www.remi-centrevaldeloire.fr



# Actualités

## Focus restaurant scolaire

En raison de la vétusté du bâtiment accueillant le restaurant scolaire, de la mise en demeure de réaliser des actions de corrections tant au niveau du bâtiment (qui n'est plus aux normes), qu'au niveau des équipements, nous avons missionné la société RC Consulting pour effectuer un diagnostic de l'existant.

Ce diagnostic de nos installations servira de point de départ aux travaux de réaménagement. L'année à venir sera ainsi l'occasion pour l'équipe du restaurant de travailler en étroite collaboration avec la municipalité pour offrir à nos enfants un nouvel espace au sein du groupe scolaire.

Ensuite,

Parce que c'est un sujet d'actualité,

Parce que la restauration scolaire est un service municipal,

Parce que nous en avons les moyens,

Parce que l'école primaire obligatoire est gratuite depuis les lois Jules Ferry de 1881-1882.

Nous avons décidé de ne plus attendre pour voter la gratuité des repas servis au restaurant scolaire lors de la dernière réunion du conseil municipal. Ceci pour les élèves de maternelle et de primaire, uniquement pour les enfants domiciliés sur la commune, fréquentant le RPI Belleville/Santranges pendant la pause méridienne sur les périodes scolaires.

Les repas servis dans tout autre cadre garderont leurs tarifs en vigueur actuellement et tous les repas garderont le même niveau de qualité.

**Dès le 1er octobre 2020 les repas pour les élèves de maternelle et de primaire du RPI Belleville/Santranges domiciliés à BELLEVILLE seront gratuits.**



## CENTRE AQUATIQUE DES PRESLES

### Réouverture du Centre Aquatique depuis le 21 Septembre

Le Centre Aquatique des Presles a rouvert ses portes lundi 21 septembre avec les deux premiers bassins dans un premier temps jusqu'à la réouverture prochaine des espaces ludiques et balnéo. Crise sanitaire oblige, de nombreux protocoles ont été mis en place pour assurer l'accueil des usagers. Ainsi, la baignade est accessible uniquement sur réservation téléphonique à l'accueil du Centre Aquatique sur des créneaux d'1h15 dispatchés sur la semaine. Le Centre Aquatique restera fermé les weekends jusqu'à la réouverture de l'espace ludique. Lors de la réservation, le règlement stipulant chaque étape à respecter lors de votre venue dans l'établissement vous sera communiqué par mail.

Les activités proposées par le Centre Aquatique redémarrent également mais avec des aménagements, notamment au niveau des effectifs, à cause de la crise sanitaire. Ainsi, pour les activités au sein du Centre Aquatique : Cardi'eau bike dès la semaine du 21 septembre 2020, activités proposées par les maîtres nageurs à partir du 28 septembre 2020, activités proposées par le Loisir Aquatique Bellevillois à compter du 5 octobre 2020, et activités du Club de Natation Bellevillois à partir du 6 octobre 2020.

Des tarifs préférentiels au centre aquatique des Presles pour tous les Bellevillois et Bellevilloises sont mis en place depuis mars 2015. Les cartes sont délivrées en Mairie.

Pour obtenir cette carte il faut vous présenter muni impérativement :

- d'une photo d'identité,
- d'un justificatif de domicile récent (- de 2 mois).

**Tous les renseignements vous seront donnés par une hôtesse d'accueil du Centre Aquatique au 02.48.72.64.57.**

### CRÉNEAUX PROPOSÉS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
12h15-13H30	12h15-13H30	14h-15h30	12h15-13H30	12h15-13H30
13h45-15h	13h45-15h	15h45-17h15	13h45-15h	13h45-15h
15h15-16H30	15h15-16H30		15h15-16H30	15h15-16H30
16h45-18h	16h45-18h		16h45-18h	16h45-18h
				18h15-19h30



# Retour sur

## La Brocante du centre-bourg

Le Dimanche 20 septembre, la brocante organisée par l'association « Faut que ça tourne » a connu une belle réussite. Toutes les mesures de sécurité sanitaire avaient été mises en place avant, pour que la journée se passe dans les meilleures conditions possibles.



Aux premières lueurs de l'aube, les brocanteurs sont arrivés nombreux (environ 130) et ont investi les rues principales du bourg de Belleville sur Loire pour monter leur stand. La météo annoncée a dissuadé quelques exposants mais la plupart avait fait le pari d'une assez belle journée et ce fut le cas. La foule est venue en nombre, sur les étals, il y en avait pour tous les goûts, certains passants se baladaient, tandis que d'autres recherchaient la perle rare ou dénichaient encore la bonne affaire.

L'association en profite pour remercier les commerçants pour leur soutien et leur coopération lors de cette manifestation. Ils se sont occupés avec beaucoup d'entrain de toute la partie buvette et restauration.

D'autre part, elle remercie également les élus de la commune et le service technique pour leur aide, Mr Gauvin Christian pour le prêt des ballots de foin ainsi que toutes les personnes présentes qui ont fait de cette journée, un moment de partage et de convivialité.



# Sport

## Belleville Badminton Club

Venez découvrir le BADMINTON !  
Loisirs ou compétition

### ADULTES (à partir de 14 ans)

Lundi de 20h à 22h

Jeudi de 20h à 22h

Vendredi de 18h30 à 20h30

Dimanche de 10h à 12h

### JEUNES 7 à 14 ans

Jeudi de 18h30 à 19h30/20h

(entraînement encadré)

à partir du jeudi 1er octobre

**Contact : 06 77 48 10 56**

**Prévoir gel hydroalcoolique et masque.**

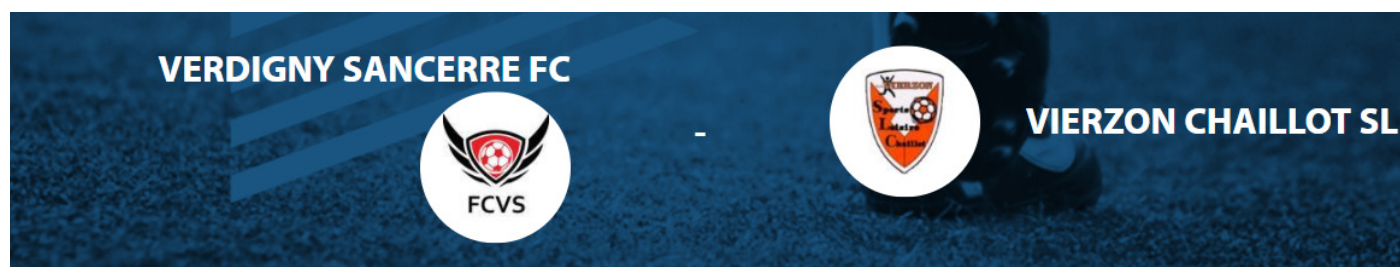
## Terrain de Tennis

### La saison se termine

Les terrains de tennis seront fermés au public  
à compter du **01 novembre 2020**.

## FCVS Football Club Verdigny Sancerre

Les féminines seniors du FCVS jouant en régional 2 évolueront cette saison encore sur le plateau Belleillois.



**Régional 2 Féminin - Dimanche 18 octobre 2020 - 15h00**  
**à Belleville sur Loire au Complexe Sportif**



## **Distribution masques collégiens et lycéens**

Lors du conseil municipal du mois de septembre, les élus ont pris la décision d'offrir 5 masques en tissus aux collégiens et lycéens Bellevillois. Une commande est en cours.

Dès sa réception, deux journées seront organisées pour que les collégiens et lycéens puissent venir retirer leurs masques en mairie.

De plus amples informations seront affichées dans les abribus et sur le panneau d'affichage électronique de la salle des fêtes.





## ALSH Octobre 2020

**LES LOUPIOTS**  
**8 rue de Beaumont**  
**18240 Belleville sur Loire**

Votre enfant est inscrit à l'accueil de loisirs organisé par les Raboliots du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2020.

Vous trouverez ci-dessous, le planning de chaque semaine.

Les enfants seront accueillis **aux Loupiots**, 8 rue de Beaumont. Vous pourrez les déposer à votre convenance entre 7h00 et 9 h. Départ possible le soir entre 17h30 et 18h30.



### Il est important de bien respecter ces horaires

Les déplacements en bus seront assurés par la compagnie Raimbault de Boulleret.

Le repas de midi sera pris au restaurant scolaire. Le goûter sera pris en charge par la municipalité.

Laetitia, Emmanuelle, Gaëlle, Sandrine, Sophie, Stéphanie, Allison et Julie (stagiaire BAFA) encadreront vos enfants.

**Chaque enfant devra avoir un change et un vêtement de pluie qui resteront à la structure**

**Les enfants devront porter une tenue confortable adaptée aux activités**

#### EN CAS D'URGENCE

Emmanuelle et son équipe (sem 1) au 02-48-72-60-15 ou au 06-61-98-87-44

Laetitia et son équipe (sem 2) au 02-48-72-60-15 ou au 06-66-18-23-10

[lesloupiots@bellevillesurloire.fr](mailto:lesloupiots@bellevillesurloire.fr)

Nathalie Marchand au 02-48-78-21-35

[nathalie.marchand@bellevillesurloire.fr](mailto:nathalie.marchand@bellevillesurloire.fr)

Grille tarifaire pour chaque semaine en fonction de votre coefficient CAF

Quotient familial	< 560	561 > QF < 796	797 > QF < 1032	> 1032	Hors commune
Primaire	32.50 €	42.50 €	47.50 €	52.50 €	77.50 €
Maternelle	30 €	40 €	45 €	50 €	75 €

Règlement par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou en numéraire. Les repas sont compris dans ce tarif.

Je reste à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Nathalie MARCHAND  
 02-48-78-21-35

**Inscription auprès de Nathalie jusqu'au 03 octobre 2020**



**Semaine du 19 au 23 octobre 2020**

# S'AMUSER AVEC L'AUTOMNE









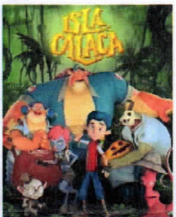










		Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21	Jeudi 22	Vendredi 23
Maternelle	Matin	Activités libres 	La Cabane à Histoires Médiathèque de Belleville 	Du sucré pour le Goûter... je cuisine 	Activités Manuelles  Décors d'automne 	Lolly Pop Spider Pour Halloween 
	Après-Midi	Jeux d'extérieur Promenade 	Atelier dessin Il pleut ... il mouille ! 	Aqua Perles 	Parc de jeux  Indoor Bourges	Le milk-shake Tagada  Et si on dansait !
Primaire	Matin	Activités libres + Frise d'automne collective  pour décorer le centre	Création du projet commun : Moulins et animaux confectionnés avec les trouvailles de la veille 	Du sucré pour le Goûter... je cuisine 	Mon porte-clés en plastique fou 	Lolly Pop Spider Pour Halloween 
	Après-Midi	Sortie Nature  « Récolte nature » Pour un projet commun	Jeu 	On continue notre projet commun + Jeux de société/Jeux d'extérieur 	Trampoline Park  Parc de jeux indoor Bourges	Le milk-shake Tagada  Et si on dansait !

Le programme peut être sensiblement modifié selon la météo ou les propositions des enfants !



# Semaine du 26 au 30 octobre 2020

## S'amuser avec Halloween

		Lundi 26	Mardi 27	Mercredi 28	Jeudi 29	Vendredi 30
Maternelle	Matin	<p>Mon petit sac à bonbons.</p> 	<p>La sorcière magique</p> 	<p>Conte d'halloween</p> 	<p>Brochettes de bonbons monstrueuses</p> 	<p>Journée à l'Agora du cheval à Cosne</p>
	Après-Midi	<p>Petits monstres en pâte à modeler + jeux extérieurs</p> 	<p>Spectacle</p> 	<p>Dessin animé l'île des monstres</p> 	<p>Maquillage halloween + Chasse aux bonbons dans le village.</p> 	
Primaire	Matin	<p>Mon grand sac à bonbons.</p> 	<p>Initiation à la magie. : une surprise pour les petits</p> 	<p>Des histoires à se faire peur</p> <p><b>HALLOWEEN</b> blagues et devinettes</p> 	<p>Brochettes de bonbons monstrueuses</p> 	<p>Le Bolide infernal</p> 
	Après-Midi	<p>Le bolide d'halloween. + jeux extérieurs</p> 	<p>La sorcière magique</p> 	<p>Dessin animé l'île des monstres</p> 	<p>Maquillage halloween + Chasse aux bonbons dans le village.</p> 	

Le programme peut être sensiblement modifié selon la météo ou les propositions des enfants !

# Jeunesse

**Médiathèque Municipale «Les jardins du savoir»**



**Heure du Conte**  
**Spécial Halloween**

**Samedi 31 octobre 2020 :**  
**à 10 h pour les enfants âgés de 4 à 6 ans**  
**à 15 h pour les enfants âgés de 7 à 10 ans**  
**Sur inscription avant le samedi 24 octobre - Animation gratuite**

Renseignements et inscriptions  
**MÉDIATHÈQUE « Les jardins du savoir »**  
**BELLEVILLE sur LOIRE**  
Tél. 02 48 54 13 10 - Courriel : [mediatheque@bellevillesurloire.fr](mailto:mediatheque@bellevillesurloire.fr)

Imp. par nos soins

## **Jours et horaires d'ouvertures au public, dans le respect des gestes barrières**

Mardi : 15h00 - 18h00

Mercredi : 10h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Jeudi : 15h00 - 18h00

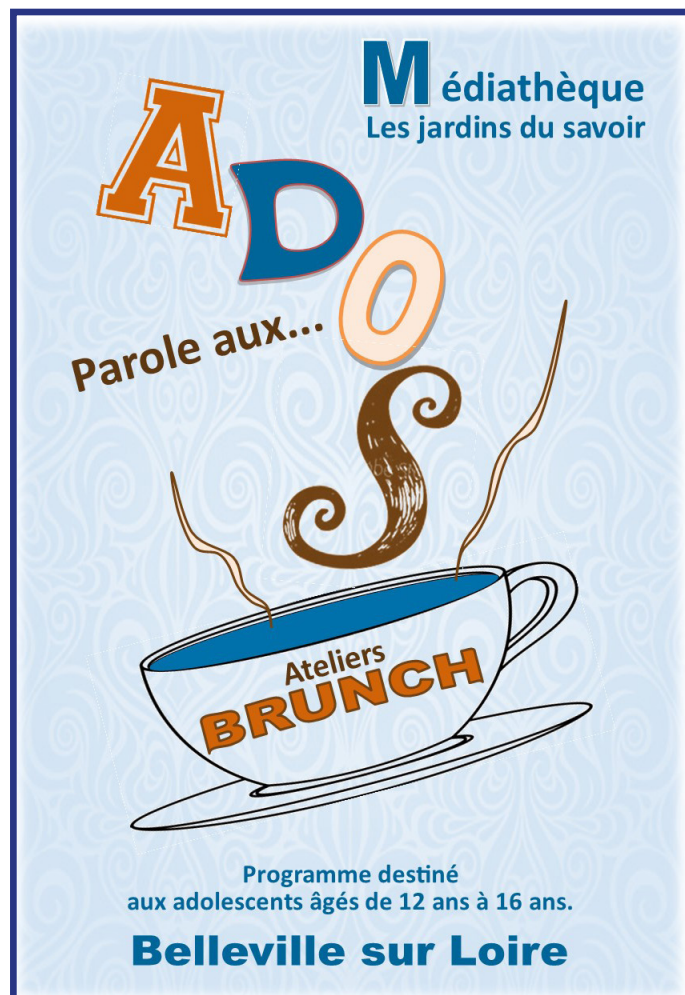
Vendredi : 15h00 - 18h00

Samedi : 10h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

**L'inscription et le prêt de documents sont gratuits**

## ATELIERS BRUNCH... PAROLE AUX ADOS...

Echanges dirigés et animés par Marion Godon,  
comédienne de la Compagnie Maintenant ou jamais



**Samedi 10 octobre de 10 h à 13 h -**

### **Les réseaux sociaux**

Entre... subjugation, moyen de s'exprimer, hash-tags, dialogues, échanges, curiosité, dangers, infos, instantanéité, images de soi et des autres, influences, harcèlement,... Que représentent-ils pour les ados ? Sont-ils incontournables ?

**Inscription avant le 7 octobre.**

**Samedi 28 novembre de 10 h à 13 h -**

### **Les réseaux sociaux... Les parents sont invités à rejoindre les ados !**

Entre... incompréhension, questionnement, désintérêt/intérêt, accompagnement, protection, inquiétudes,... Parents et «ados super connectés» se retrouvent... Cet atelier permettra à chacun de s'exprimer sur ce phénomène virtuel.

**Inscription avant le 25 novembre.**

**Samedi 12 décembre de 10 h à 13 h -**

### **L'avenir**

Entre... enthousiasme, certitudes, rêves, questions, inquiétudes, envie de partir, désir de vivre autrement,... Comment les ados se projettent-ils dans leur vie future ? Quels moyens se donnent-ils pour parvenir à réaliser leurs rêves ? Envisagent-ils des alternatives ?...

**Inscription avant le 9 décembre.**

**Samedi 23 janvier de 10 h à 13 h -**

### **Les relations sociales**

Entre... cultures, normes sociales, comportements, insouciance, amitiés, amours, famille (distance avec les parents ou autres membres de la famille),... Comment les jeunes vivent-ils leur adolescence ? La vie paraît-elle plus facile ? Les adolescents vivent-ils dans une bulle ?...

**Inscription avant le 20 janvier 2021**

# Jeunesse

ARPPE en Berry



**CDC PAYS FORT  
SANCERROIS  
VAL DE LOIRE**

**RELAIS DES KANGOUS**  
Assistants maternels  
Parents Enfants



**Retrouvez-nous les Lundis**  
de 9h30 à 11h30

à la maison des jeunes de **Boulleret**  
les 7 Septembre et 2 Novembre

à la salle des fêtes de **Léré**  
les 21 Septembre et 16 Novembre

à la garderie périscolaire de **Belleville**  
les 5 Octobre et 7 Décembre

à la garderie périscolaire de **Savigny**  
le 19 Octobre



**Gratuit et ouvert à tous**

Renseignements 07 70 62 94 61

relaisdeskangous@arpeenberry.org



### Vous informer

sur tous les modes d'accueil petite enfance,  
sur la réglementation des contrats,  
sur les formations pour votre professionnalisation,  
et sur toute la documentation pédagogique  
dont vous pouvez bénéficier

Pour les adultes,  
pensez à prendre  
votre masque !



### Vous proposer

des animations ludiques,  
des espaces d'éveil et de  
découvertes

### Vous accompagner

collectivement pour échanger,  
partager, rompre l'isolement,  
mais aussi individuellement  
lors de rendez-vous  
sur votre commune

**ARPPE** en Berry AGENCE 18

Service proposé en partenariat avec

*Pays-Fort-Sancerrois*  
*Val de Loire*

Isabelle CAILLE, responsable du relais  
vous accueillera dans la bonne humeur !



Suivez nous sur la page facebook ARPPE en Berry - ACEPP 18

# Culture / Artistique

## L'Académie de musique et d'arts



### Assemblée générale

Vendredi 9 Octobre 2020

20h à la Salle des fêtes de Belleville sur Loire

### Port du masque obligatoire

14 rue Wittelsheim 18240 Belleville sur Loire

[www.academiedemusique.com](http://www.academiedemusique.com)

[secretariat.academie@orange.fr](mailto:secretariat.academie@orange.fr)

02 48 72 65 82

## Médiathèque Municipale «Les jardins du savoir»

### MÉDIATHÈQUE « Les Jardins du Savoir »



Vous n'avez rien lu récemment, peu importe, vous serez le/la bienvenu(e).

Ces rencontres se déroulent en toute simplicité et convivialité, n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour discuter, ou pour écouter tout simplement, et passer un bon moment !

Prochain rendez-vous le

**Mardi 13 octobre à 16 h 30.**

Inscription préalable souhaitée.

Renseignements et inscriptions auprès de la médiathèque  
2 route de Beaulieu 18240 Belleville sur Loire  
Tél. 02 48 54 13 10 - Courriel – [mediatheque@bellevillesurloire.fr](mailto:mediatheque@bellevillesurloire.fr)

Vendredi 16 octobre à 17 h



### ATELIER LOISIRS CRÉATIFS

Médiathèque Belleville/Loire

Atelier poésie de papier  
sur le thème d'Halloween  
proposé gratuitement aux enfants et aux adultes  
(enfants à partir de 12 ans)

Prévoir une paire de ciseaux.

Inscriptions aux heures d'ouverture au public \*  
ou bien par téléphone au 02 48 54 13 10

\*attention nombre de participants limité



**Renseignements et inscriptions auprès de la médiathèque**  
**2 route de Beaulieu 18240 Belleville sur Loire**  
**02 48 54 13 10**  
**[mediatheque@bellevillesurloire.fr](mailto:mediatheque@bellevillesurloire.fr)**





**VOIR LE JOUR**

**SYNOPSIS**

Jeanne travaille comme auxiliaire dans une maternité de Marseille. Nuit et jour, Jeanne et ses collègues se battent pour défendre les mères et leurs bébés face au manque d'effectif et à la pression permanente de leur direction. Jeanne vit avec Zoé, sa fille de 18 ans, qu'elle élève seule. Lorsqu'un drame survient à la maternité et que Zoé part étudier à Paris, le passé secret de Jeanne resurgit soudain et la pousse à affirmer ses choix de vie.

**Mardi 27 Octobre à 20h30  
à la Salle des fêtes de Belleville sur Loire**

**Port du masque obligatoire**

**PLEIN TARIF : 6€  
TARIF RÉDUIT -16ANS : 4,50€  
TARIF ABONNÉS : 5€**

**TERRIBLE JUNGLE**

**SYNOPSIS**

Eliott, jeune chercheur naïf, part étudier les Otopis, un peuple mystérieux d'Amazonie. C'est aussi l'occasion pour lui de s'éloigner de l'emprise de sa mère, la possessive Chantal de Bellabre. Mais celle-ci, inquiète pour lui, décide de partir à sa recherche en s'aventurant dans l'étrange forêt amazonienne.

**Mardi 20 Octobre à 20h30  
à la Salle des fêtes de Belleville sur Loire**

**Port du masque obligatoire**

**PLEIN TARIF : 6€  
TARIF RÉDUIT -16ANS : 4,50€  
TARIF ABONNÉS : 5€**



# Sorties

## La Maison de Loire du Cher



**AGISSONS  
POUR UNE  
LOIRE PROPRE**



*Pourquoi se mobiliser ?*

Pour participer à une action concrète en famille,  
et sensibiliser les plus jeunes à notre environnement.

*Rendez-vous le week-end  
du 10 & 11 octobre 2020*

Contactez votre  
**Maison de Loire la plus proche**

Belleville-sur-Loire (18) : 02 48 72 57 32  
St-Dyé-sur-Loire (41) : 02 54 81 68 07  
La Chaussée-st-Victor (41) : 02 54 56 09 24  
Montlouis-sur-Loire (37) : 02 47 50 97 52  
Saint-Mathurin-sur-Loire (49) : 02 41 57 37 55



[www.federationmaisonsdeloire.fr](http://www.federationmaisonsdeloire.fr)



DU 7 SEPTEMBRE AU 30 OCTOBRE 2020

*“ Sur les bords  
de Loire ”*

EXPOSITION DE PEINTURES PAR  
L'ASSOCIATION "L'ESQUISSE"



MAISON DE LOIRE DU CHER ROUTE DE LA LOIRE 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE  
0248725732 MAISONDELOIRE18.FR  
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 10H À 12H ET DE 14H À 18H

Renseignements auprès de la Maison de Loire  
Route de la Loire 18240 Belleville sur Loire  
02 48 72 57 32  
[maisondeloire18.fr](http://maisondeloire18.fr)

# GHOSTBUSTERS

MAISON  
de LOIRE du CHER

26, 28 et 30 octobre 2020  
A partir de 5 ans - Après-midis

Des revenants sèment la pagaille sur les bords de Loire... Pendant les vacances de Toussaint, la Maison de Loire monte donc sa petite entreprise "SOS Fantômes!":

**Avis aux chasseurs de fantômes!**

Le Château de Saint Brisson sur Loire nous a contacté: il est hanté...

**Alors, au boulot, "SOS Fantômes!"**

**Rendez-vous au Château :  
VENDREDI 30 OCTOBRE 2020**



MAISON DE LOIRE DU CHER

Route de la Loire 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE - 0248725732

Inscriptions: [contact@maisondeloire18.fr](mailto:contact@maisondeloire18.fr)

(Dans la limite des places disponibles, sur retour du dossier complet et par ordre d'arrivée.)

# GHOSTBUSTERS

MAISON  
de LOIRE du CHER

- 26, 28 octobre: Après-midis CPN - 14h30/17h
- 30 octobre: Sortie Buissonnière - 13h30/17h

Adhérent:

Après-midi CPN: 7€/enfant

Sortie Buissonnière: 12€/enfant

Non-Adhérent:

Après-midi CPN: 10€/enfant

Sortie Buissonnière: 15€/enfant



MAISON DE LOIRE DU CHER

Route de la Loire 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE - 0248725732

Inscriptions: [contact@maisondeloire18.fr](mailto:contact@maisondeloire18.fr)

(Dans la limite des places disponibles, sur retour du dossier complet et par ordre d'arrivée.)

